

Département
<b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement
<b>NANCY</b>
Canton
<b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 28 juin 2010

**NOMBRE**

de conseillers en exercice 29

de présents 22

de votants 29

**L'an deux mil dix, le lundi vingt huit juin**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, LEMINEUR FABRI, WOLFARTH, PANIS, MAISTRE

**Etaient excusés** : Mmes MEON, AGOSTINI, KRIER, DIART  
MM. INGRET, CLERC, LECOMTE

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**

:  
 Mme KRIER à Mme MAISTRE  
 M. INGRET à Mme LANUEL  
 M. CLERC à M. BOICHE  
 Mme MEON à Mme REVOL  
 Mme AGOSTINI à M. COCHE  
 M. LECOMTE à M. GUILLAUME  
 Mme DIART à M. CHARPENTIER (Mme DIART quitte la séance)

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marie BOICHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Isabelle REVOL**

L'association « Compagnie d'Arc de Seichamps » pour l'inscription aux compétitions nationales a sollicité une subvention exceptionnelle pour permettre à l'équipe féminine « division régionale excellence » rejointe par l'équipe masculine de participer aux phases finales en septembre 2010 de la compétition organisées en Vendée.

Le coût total du déplacement et de l'hébergement s'élèvent à 3 700 € environ. Le Club prendra à sa charge le déplacement à hauteur de 1100 € et a effectué d'autres demandes de financement auprès des sponsors et des archers. La Commune est également sollicitée pour une participation.

Ainsi, afin de permettre à l'association de poursuivre dans cette compétition et compte tenu de l'éloignement du lieu de la compétition et de l'inscription de ces 2 équipes, l'octroi d'une aide financière a été discuté et validé en Commission Vie Associative à hauteur de 400 € et en Commission des Finances le 15 juin 2010.

Les crédits sont prévus au budget principal 2010 à l'article 6574, fonction 025 (en réserve de subvention exceptionnelle)

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le versement de la subvention suivante :

- association « Compagnie d'Arc de Seichamps » **400€**

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,

**OBJET**

**Subvention aux associations**

**N° 40/2010**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage en Mairie le 30 juin 2010.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

